



L'utilisation des appareils électroniques est interdite dans l'ensemble des bâtiments du Collège ainsi que lors des manifestations organisées par l'école. Les appareils doivent être déposés dans les casiers personnels.

A la cafétéria (salles E06, E07, hall du sous-sol), entre 07h30 et 08h00 et entre 11h35 et 13h45, le téléphone est autorisé pour le paiement par TWINT et une utilisation silencieuse des appareils connectés est autorisée (pas de photographie, pas de vidéo, pas d'appels).

Dans les salles de travail, uniquement l'ordinateur portable ou la tablette sont autorisés pour une utilisation pédagogique.

Durant les cours, seule une utilisation pédagogique des appareils connectés est autorisée; elle est soumise à l'approbation du professeur.

La Direction

Sion, le 21 août 2025